Envoyé en préfecture le 03/05/2022 Reçu en préfecture le 03/05/2022 Affiché le

ID: 056-215600222-20220414-2022010101-BF

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF BRANDIVY 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il a été élaboré par le Maire et adopté par le conseil municipal le 14 avril 2022.

Ce budget a été réalisé sur les bases des orientations présentées aux conseillers municipaux.

Il a été établi avec la volonté:

- de prendre en compte l'impact de l'inflation (énergie, carburant, alimentation, masse salariale...)
- de réaliser les projets prévus pour la mandature ;

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement :

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

La section d'investissement concerne les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes qui ont pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les opérations réelles donnent lieu à encaissement ou à décaissement effectif.

Les opérations d'ordre, exécutée à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Le budget est présenté en équilibre avec la reprise des résultats de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 03/05/2022 Reçu en préfecture le 03/05/2022 Affiché le

ID: 056-215600222-20220414-2022010101-BF

En 2022, la Commune de Brandivy dispose de 4 budgets :

- _ Le budget principal
- _Le budget annexe du Hameau de Kerican
- _Le budget annexe du lotissement du Centre-Bourg
- _Le budget du CCAS

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et GMVA, aux sommes encaissées en contrepartie de prestations fournies à la population (cantine, garderie...).

Chapitres	Libellés des chapitres	BP 2022 (en EUR)
013	Atténuation de charges	4 000
70	Produit des services	53 400
73	Impôts et taxes	629 797
74	Dotations et participations	204 002
75	Autres produits de gestion courante	12 000
76	Produits financiers	30
77	Produits exceptionnels	0
	903 229	

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 sont estimées à 903 229 EUR.

Au chapitre des impôts et taxes, les contributions directes (taxes foncières) constituent la principale recette de fonctionnement : 368 201 EUR.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, les Communes perçoivent uniquement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux ne peut être modifié jusqu'en 2023.

Le taux des taxes foncières a été augmenté de 1% pour une recette supplémentaire estimée à 3 675 EUR.

Taxe foncière bâtie	33.98%
Taxe foncière non bâtie	48.83%

Les dotations versées par l'Etat (Dotation forfaitaire, Dotation de solidarité rurale et Dotation de péréquation) représentent 194 012 EUR.

La Dotation de solidarité communautaire versée par GMVA est de 50 410 EUR.

Les recettes de cantine et de garderie constituent l'essentiel des produits de services. Elles ont été budgétées à hauteur de 48 000 EUR avec un retour à la normale espéré après la période de la crise sanitaire.

ID: 056-215600222-20220414-2022010101-BF

2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, entre autres, par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts, les subventions versées aux écoles et associations.

Chapitres	Libellés des chapitres	BP 2022 (en EUR)
011	Charges à caractère général	201 700
012	Charges de personnel	397 050
014	Atténuation de produits	0
65	Autres charges de gestion courante	123 300
66	Charges financières	27 200
67	Charges exceptionnelles	100
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	5 000
	754 350	
023	Virement à la section d'investissement	148 879
042	Opérations d'ordre entre sections	0
	903 229	

Les charges à caractère général s'élèvent à 201 700 EUR. Une inflation importante pour les coûts de l'énergie/carburants (+11 000 EUR par rapport à 2021) et pour le poste alimentation (approvisionnement de la cantine) a été budgétée.

Les charges de personnel comprennent les rémunérations de tous les agents communaux et les cotisations dues aux différents organismes sociaux et de retraite : 397 050 EUR. Une augmentation du point d'indice est annoncée pour l'été sans que son ampleur et sa date d'application soient connues au moment du vote du budget.

Les autres charges de gestion courante se montent à 123 300 EUR.

27 200 EUR d'intérêts devront être réglés sur les emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 sont estimées à 754 350 EUR. Le résultat prévisionnel à transférer au budget d'investissement est de 148 879 EUR.

ID: 056-215600222-20220414-2022010101-BF

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

1/Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se répartissent entre l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 (196 995.21EUR), le solde d'exécution d'investissement reporté (830 793.07 EUR), le fonds de compensation de la TVA(FCTVA: L'Etat rembourse partiellement la TVA que la Commune a payée sur les dépenses d'investissement au taux de 16.404%), la taxe d'aménagement (taux maintenu à 3%), les dotations et subventions et les créances sur les autres établissements soit un total de 2 064 885.24 EUR

2/Les dépenses d'investissement

Les opérations d'investissement budgétées en 2021 et restant à réaliser sont de 764 589.87 EUR.

DETAIL DES RESTES A REALISER 2021

Programm e		INTITULE	MONTANT BUDGETE
178	27638	Créances sur autres établissements	
31	2188	matériel	
106	2184	équipements école	10 000,00€
106	2135	équipements école	3 918,80 €
110	2183	renouvellement courant informatique	
121	2313	Aménagement salle polyvalente	
124	2041582	frais de raccordements réseaux	3 000,00 €
128	2152	panneaux de signalisation	10 000,00€
149	2313	Réfection clocher eglise	3 296,00 €
166	2188	MATERIEL DE CUISINE	5 000,00€
155	2315	Enfouissement Edf Lann Grégu	
157	2031	ETUDES MAM	15 211,32 €
157	2313	TRAVAUX MAM	442 707,75€
158	2031	NUMEROTATION DE LA COMMUNE	3 000,00 €
159	2152	SIGNALETIQUE BRANDIVY (entrée de bourg)	10 000,00€
161	2315	PROJET MOBILITE	10 000,00€
162	2313	TRAVAUX ELECTRIQUES	5 000,00€
163	21534	TRAVAUX RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	
164	2111	ACHAT TERRAIN/VOIRIE	39 004,00 €
168	2128	CIMETIERE - jardin du souvenir	5 000,00 €
169	2135	ACCUEIL MAIRIE	20 000,00 €
172	2315	PARKING DE LA GROTTE	5 000,00 €
173	2312	ESPACE DE LOISIRS	150 000,00 €
175	2315	REFECTION MULTISPORTS	5 000,00 €
176	202	REVISION PLU	19 452,00 €
TOTAL			764 589,87 €

Envoyé en préfecture le 03/05/2022 Reçu en préfecture le 03/05/2022 Affiché le ID : 056-215600222-20220414-2022010101-BF

ID: 056-215600222-20220414-2022010101-BF

Les besoins d'investissement au titre de 2022 sont évalués à 1 064 710 EUR.

DETAIL DES OPERATIONS 2022

n° Programm e	comptes	INTITULE	MONTANT BUDGETE
31	2188	MATERIELS TECHNIQUES	7 000,00 €
106	2184	EQUIPEMENTECOLE	6 100,00 €
110	2183	renouvellement courant informatique	10 000,00€
128	2152	PANNEAU DE SIGNALISATION	- €
149	2313	REFECTION CLOCHER EGLISE	2 800,00 €
156	2315	VOIRIE	5 000,00 €
157	2313	MAM	142 300,00 €
162	2313	TRAVAUX ELECTRIQUES	35 000,00 €
163	21534	TRAVAUX RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	9 000,00 €
166	2188	MATERIELS DE CUISINE	5 000,00 €
169	2135	ACCUEIL MAIRIE	2 000,00 €
173	2031	ESPACE DE LOISIRS	0,00€
173	2312	ESPACE DE LOISIRS	
177	2315	CONSTRUCTION D'UN JEU DE BOULES	420 000,00 €
176	202	REVISION PLU	31 000,00 €
178	21318	ACHAT MAISON LE BREC	30 000,00 €
179	2111	ACHAT TERRAIN CENTRE BOURG	260 000,00 €
180	21538	TRAVAUX EAUX PLUVIALES BOURG	55 000,00 €
181	2315	ECLAIRAGE ROUTE DE BIEUZY-LANVAUX	12 510,00 €
182	21318	TERRAIN D'ENTRAINEMENT STADE FOOT	20 000,00 €
183	2046	CLECT EAUX PLUVIALES GMVA	12 000,00 €
TOTAL			1 064 710,00 €

L'année 2022 marque le lancement des projets de la mandature : construction de la MAM, construction d'un jeu de boules, rachat à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne des terrains pour le lotissement du Centre-Bourg et l'agrandissement de la cour de l'école.

Les amortissements des emprunts sont de 45 380 EUR.

En 2022, les dépenses d'investissement se montent à 2 064 885.24 EUR et équilibrent les recettes d'investissement.

III/ Encours de la dette

Au 31 décembre 2021, l'endettement de la Commune est de 730 970 EUR.

Fait à BRANDIVY, le 14 avril 2022

Le Maire, Pascal HERISSON